



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 septembre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/2007

D - 20070442

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 septembre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

Mme Muriel PARCELIER, M. Jacques COLOMBIER,

***Renouvellement du Centre Historique d'Agglomération.
Délimitation d'un périmètre de restauration immobilière sur
le secteur Saint Michel - Sainte Croix suite à enquête
publique. Approbation.***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 29 janvier 2007, vous avez autorisé Monsieur le Maire à demander au Préfet de Gironde d'engager une enquête publique préalable à la délimitation d'un Périmètre de Restauration Immobilière sur la base de la notice d'enquête publique qui vous avait été présentée.

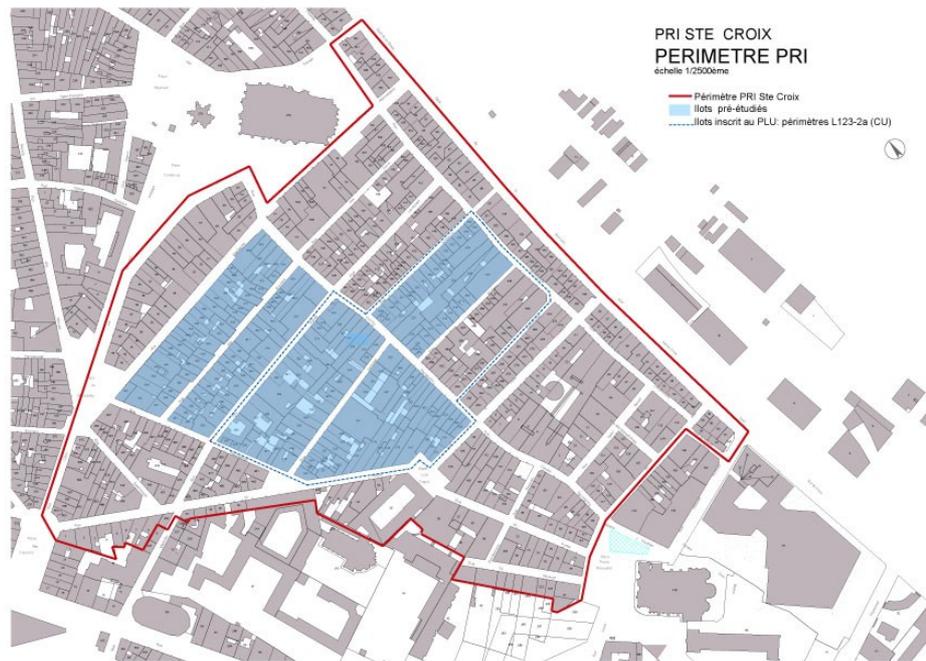
Ce périmètre de Restauration Immobilière, au sens de l'article 313-4 du code de l'urbanisme, concerne le secteur Saint Michel Sainte Croix tel que délimité sur le plan joint en annexe.

A l'issue de l'enquête publique, décidée par arrêté préfectoral du 25 avril 2007 et qui s'est déroulée du 18 juin au 6 juillet 2007, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable assorti des recommandations suivantes:

- les études préalables à la déclaration d'utilité publique de travaux devront tester la faisabilité sociale, architecturale et immobilière du PRI en fonction des facteurs socio économiques du quartier,
- un bilan de l'opération PRI Saint Eloi permettra d'apprécier le bien fondé des craintes exprimées lors de l'enquête et servira de retour d'expérience,
- un groupe de suivi devra être mis en place avec les acteurs concernés pour orienter, suivre et communiquer sur l'ensemble de l'opération.

En conséquence, il vous est demandé de décider l'instauration d'un périmètre de restauration immobilière tel que défini sur le plan joint en annexe.

PERIMETRE SAINTE CROIX



Le périmètre se délimite comme suit :

Rue des Faures	du n° 2 au 6
Quai de la Grave	du n° 1 au 8
Place Duburg	du n° 1 au 7
Rue des Allamandiers	Côté Impair du n° 1 à 3 – Côté pair du n° 2 au 32
Quai de la Monnaie	du n° 1 au 30
Quai Sainte Croix	du n° 1 au 15
Rue Carpenteyre	Côté impair du n° 7 au 87 – Côté pair du n° 2 au 92
Rue des Fours	Côté impair du n° 1 au 25 – Côté pair du n° 2 au 30
Rue Le Reynart	Côté impair du n° 1 au 33 – Côté pair du n° 2 au 34
Rue Andronne	Côté impair du n° 3 au 37 – Côté pair du n° 4 au 36
Rue Bayssac	Côté impair du n° 7 au 25 – Côté pair du n° 2 au 26
Rue Carbonneau	Côté impair du n° 1 au 25 – Côté pair du n° 4 au 26
Rue Porte de la Monnaie	Côté impair du n° 1 au 33 – Côté pair du n° 2 au 42
Rue Saint Benoit	Côté impair du n° 1 au 19 – Côté pair du n° 2 au 20
Rue des Bénédictines	Côté impair du n° 1 au 5 – Côté pair du n° 2 au 8
Rue du Port	Côté impair du n° 3 au 21 – Côté pair du n° 2 au 6
Rue du Moulin	du n° 2 au 4
Rue Camille Sauvageau	Côté impair du n° 1 au 113 – Côté pair du n° 6 au 104
Place Canteloup	du n° 11 au 20
Rue Gaspard Philippe	du n° 2 au 32
Place du Maucaillou	du n° 2 au 7
Rue Planterose	Côté impair du n° 1 au 35 – Côté pair du n° 2 au 42
Rue des Bouviers	Côté impair du n° 1 au 41 – Côté pair du n° 2 au 42
Rue des Vignes	Côté impair du n° 1 au 45 – Côté pair du n° 2 au 56
Rue Nérigean	Côté impair du n° 1 au 33 – Côté pair du n° 2 au 34
Rue Traversanne	Côté impair du n° 1 au 37 – Côté pair du n° 2 au 42
Rue Saumenude	Côté impair du n° 3 au 17 – Côté pair du n° 2 au 22
Rue Clare	du n° 2 au 20
Place des Capucins	n° 1 – 60 et 61
Rue du Hamel	Côté impair du n° 1 au 49 – Côté pair du n° 2 au 62 bis
Place du Séminaire	du n° 2 au 6
Place Léon Duguit	du n° 1 au 9
Rue du Portail	Côté impair du n° 5 au 25 – Côté pair du n° 2 au 22
Place Renaudel	du n° 12 au 15
Rue Berrouet	Côté impair n° 3 au 11 – Côté pair du n° 2 au 8
Rue du Noviciat	Côté impair du n°1 au 21–Côté pair du n°4 au 20

ADOpte A LA MAJORITE
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire

